



Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle de la Fédération québécoise des municipalités tenue les 20 et 22 septembre 2018 au Palais des congrès de Montréal.

RÉSOLUTION AGA-2018-09-22/22
Principe de non-négociation
de la gestion de l'offre dans le secteur laitier

CONSIDÉRANT QUE le secteur laitier québécois est un moteur économique pour l'ensemble des régions du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la gestion de l'offre assure la stabilité du secteur de la production laitière et permet une distribution à bas prix du lait, et ce, sans subvention gouvernementale;

CONSIDÉRANT QUE des négociations sont présentement en cours concernant le renouvellement de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALÉNA);

CONSIDÉRANT QUE l'ALÉNA exclut le secteur laitier canadien de toute concession de marché supplémentaire à celles prévues par l'Accord sur l'agriculture de l'Organisation mondiale du commerce (OMC);

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement américain exerce une pression importante pour que des concessions de marché soient faites à l'intérieur du système de gestion de l'offre actuel;

CONSIDÉRANT QUE l'inclusion de la gestion de l'offre dans les négociations de l'ALÉNA ouvrirait la porte à de nouvelles concessions de marché et serait dommageable pour le secteur laitier, mais aussi pour les collectivités rurales de partout au Québec et au Canada;

CONSIDÉRANT QUE la protection de la gestion de l'offre a été maintes fois défendue dans les dernières années, et ce, par l'ensemble des partis représentés à l'Assemblée nationale et au parlement canadien;

CONSIDÉRANT les déclarations récentes des responsables politiques américains;

Il est proposé par : M. Guy St-Pierre, maire de Manseau

Et appuyé par : M. Jonathan Lapierre, maire des Îles-de-la-Madeleine

DE DEMANDER au gouvernement du Canada d'exclure la gestion de l'offre de toute renégociation de l'accord de libre-échange nord-américain (ALÉNA) afin de s'assurer de préserver intégralement la gestion de l'offre.

Adoptée à l'unanimité

Copie vidimée de la résolution AGA-2018-09-20/22 adoptée par l'assemblée générale annuelle de la Fédération québécoise des municipalités tenue les 20 et 22 septembre 2018.


SYLVAIN LÉPAGE

Directeur général et
Secrétaire-trésorier de la corporation


Date